

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 8 juillet 2024 à 19h30, à la salle du conseil de l'édifice municipal.

**Sont présents les membres du conseil suivants :**

Mme Caroline Audet – conseillère au siège 2  
M. Stécy Potin – conseiller au siège 3  
M. Ghislain Bouchard – conseiller au siège 4  
M. Alexandre Germain – conseiller au siège 5  
M. Raynald Pearson – conseiller au siège 6

**Est absent le membre du conseil suivant :**

M. Jean-Philippe Villeneuve – conseiller au siège 1

**Assiste également à cette séance :**

Mme Louise Perron, greffière-trésorière adjointe

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

---

Sous la présidence de Monsieur Gérald Savard, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR**

---

24-07-100 IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain;  
Appuyé par M. Stécy Potvin;

**D'AJOUTER** les points suivants à l'item divers :

**13.1 Festival de la Chanson en fête de St-Ambroise – Achat de billets**  
**13.2 Panneau de signalisation – Rue Villeneuve**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption des procès-verbaux**

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 3 juin 2024

**4. Correspondance**

**5. Finances**

5.1 Autorisation de la liste de déboursés et des comptes à payer

**6. Direction générale et ressources humaines**

6.1 Signature de l'entente des conditions de travail des pompiers de Bégin

**7. Travaux publics et hygiène du milieu**

7.1 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

7.2 Acceptation d'une soumission sur invitation – rapiéçage mécanisé

**8. Urbanisme et environnement**

8.1 Acceptation provisoire – rue des Péninsules

**9. Loisirs, culture et parcs**

9.1 Demande dans le cadre de la Politique de dons et commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay

9.2 Prêt tables et chaises – événement immersion en territoire forêt

## 10. Sécurité publique

- 10.1 Entente intermunicipale relative au déploiement d'une équipe régionale en recherche de cause et des circonstances des incendies (RCCI) entre les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay

## 11. Règlements

- 11.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-392 – Modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 15-292
- 11.2 Adoption du premier projet de règlement 24-392

## 12. Points d'information des conseillers

## 13. Divers

- 13.1 Festival de la Chanson en fête de St-Ambroise – Achat de billets
- 13.2 Panneau de signalisation – Rue Villeneuve

## 14. Période de questions

## 15. Levée de la séance ordinaire.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

---

#### 3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 3 juin 2024

24-07-101

Chaque membre du conseil ayant reçu dépôt du procès-verbal du 3 juin 2024 par la greffière-trésorière adjointe dans les délais fixés par la loi, celle-ci est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin  
Appuyé par Mme Caroline Audet

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 3 juin 2024 tel que rédigé et déposé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4. CORRESPONDANCE

---

4.1 Reçu le 3 juillet 2024 par courriel une lettre de Mme Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, nous informant que notre projet déposé dans le cadre du programme PAFIRSPA relativement à la construction d'une patinoire couverte a été accepté. Ainsi, une aide financière maximale équivalant à 66% des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 126 974\$ sera réservée à cette fin.

### 5. FINANCES

---

#### 5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

24-07-102

**ATTENDU QUE** le comité des finances a pris connaissance de la liste des comptes à payer, des comptes payés et le salaire des employés pour le mois de juin 2024, et s'en déclare satisfait ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de les accepter, et d'autoriser le paiement des montants suivants :

Liste des comptes à payer	58 868.31\$
Comptes déjà payés	9 269.25 \$
Salaire des employés	33 283.11\$

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet  
Appuyée par M. Michel Bouchard

**D'ACCEPTER** la liste compte à payer, la liste des comptes déjà payés ainsi que le salaire des employés pour un total de 101 420.67\$ ;

**D'AUTORISER** la greffière-trésorière adjointe à payer lesdits comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Bégin dispose des crédits suffisants pour les dépenses précitées.

  
Mireille Bergeron, directrice générale

## **6. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Signature de l'entente des conditions de travail des pompiers de Bégin**

Le maire procède avec l'exécutif du Service incendie à la signature officielle de l'entente des conditions de travail des pompiers de Bégin (2024-2027) adoptée le 3 juin dernier lors de la séance ordinaire du conseil.

## **7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable**

24-07-103

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de la Stratégie d'économie de l'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la municipalité de Bégin doit déposer son rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023 ;

**ATTENDU QUE** le rapport sur la gestion de l'eau potable 2023 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 juin 2024 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport et des recommandations du MAMH ;

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet  
Appuyée par M. Raynald Pearson

**DE** prendre acte du dépôt du rapport annuel 2023 sur la gestion de l'eau potable tel que complété par M. Sébastien Tremblay-Métivier et approuvé par le MAMH.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 Acceptation d'une soumission sur invitation – rapiécage mécanisé**

24-07-104

**ATTENDU QU'**à la suite d'une soumission sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
Construction Rock Dufour	273.00 \$ t.m.
Asphalte Henri Laberge	254.06 \$ t.m.

**ATTENDU QU'**à la suite de l'étude des soumissions par Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et qu'elle recommande d'accepter la plus basse soumission soumise ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain  
Appuyé par M. Stécy Potvin

**QUE** le conseil municipal adjuge à l'entreprise Asphalte Henri Laberge le contrat de rapiéçage mécanisé 2024-002 au montant 254.06 \$ la tonne plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** les sommes nécessaires à la réalisation du contrat soit prises à même le surplus accumulé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

---

Monsieur le conseiller Stécy Potvin se retire de la discussion pour le sujet suivant étant donné qu'il y est impliqué personnellement.

#### **8.1 Acceptation provisoire – travaux rue des Péninsules**

24-07-105

**ATTENDU** l'entente entre la Municipalité de Bégin et Accès nature signée le 22 juin 2017 ;

**ATTENDU QUE** l'article 15 de ladite entente prévoit l'acceptation provisoire des travaux recommandée par l'ingénieur au dossier ;

**ATTENDU QUE** l'ingénieur au dossier, M. Guillaume Carrier a fait une visite d'inspection le 12 juin 2023 et que des déficiences (non-conformités) au projet ont été relevées et que lesdites déficiences ont été divulguées au promoteur ;

**ATTENDU QUE** la majorité des déficiences ont été réglées et que celles restantes sont à être corrigées dans un délai rapproché ;

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet  
Appuyé par M. Alexandre Germain

**D'ACCEPTER provisoirement** les travaux réalisés pour la construction de la rue des Péninsules ;

**QUE** l'acceptation finale soit conditionnelle à la régularisation des non-conformités suivantes identifiées au rapport de visite du 12 juin 2023 par l'ingénieur Guillaume Carrier de la Firme Tetra Tech :

- Fourniture d'une garantie de l'entrepreneur Excavation MJ (2750-7490 Québec Inc.) d'une durée de 10 ans assurant la

stabilité des empièvements étant donné l'absence de toile géotextile et leur correction advenant une problématique ;

- Le rehaussement de la borne fontaine située dans le rond-point au bout de la rue ;
- Accès aux poteaux d'incendie ;
- Position de certains robinets de branchement ;
- Engazonnement des fossés ;

**QUE** les informations suivantes, incluent à l'entente signée, soient fournies à la Municipalité

- La fourniture d'un plan tel que construit, conforme à ce qui est requis dans un tel plan ;
- Qu'un test concluant d'étanchéité des conduites soit refait à la suite du rehaussement des bornes fontaines (à l'entente) ;
- Qu'un essai de conductivité concluant pour le fil traceur sur la conduite d'aqueduc soit réalisé tel qu'indiqué à l'entente.

**QU'**une rencontre avec les résidents de la rue, le promoteur et la Municipalité soit tenue avant le transfert final de la rue des Péninsules à la Municipalité;

**QUE** des piquets galvanisés identifiant chaque valve d'eau soient plantés.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.2 Acceptation d'une offre de services – Julie Simard urbaniste – amendement au zonage concernant la cour avant secondaire ainsi que l'encadrement des piscines résidentielles**

24-07-106

IL EST

Proposé par M. Raynald Pearson  
Appuyé par M. Alexandre Germain

**D'ACCEPTER** l'offre de service de Mme Julie Simard urbanisme reçue le 27 juin 2024 au montant de 1 650 \$ plus les taxes applicables pour le service relatif à un amendement au zonage concernant la cour avant secondaire ainsi que l'encadrement des piscines résidentielles ;

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9. LOISIRS, CULTURE ET PARCS**

---

#### **9.1 Demande dans le cadre de la Politique de dons et commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay**

24-07-107

**ATTENDU** la Politique de dons et commandites de la MRC alloue un montant à chaque municipalité annuellement via l'enveloppe municipale ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Bégin désire par l'entremise de ce fonds supporter des événements et organismes sur son territoire ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Bégin a sélectionné les activités et projets suivants :

- Tournoi de golf municipal au montant de 500 \$ ;
- Marché fermier – CAIR de Bégin au montant de 500 \$

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet  
Appuyée par M. Stécy Potvin

**DE** demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay un montant de 1 000 \$ dans le cadre de la Politique de dons et commandites.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2 Prêt de tables et de chaises – événement immersion en territoire Forêt**

24-07-108

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet  
Appuyée par M. Raynald Pearson

**DE** prêter à l'artiste Pierre-André Vézina pour son événement immersion en territoire Forêt, six (6) tables pliantes et quinze (15) chaises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**10.1 Entente intermunicipale relative au déploiement d'une équipe en recherche de causes et des circonstances des incendies (RCCI) entre les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay**

24-07-109

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté un schéma de couverture de risques incendie révisé qui est entré en vigueur le 11 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Bégin est dotée d'un service de sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 43 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige d'une municipalité et de son service incendie de déterminer la cause et les circonstances de tout incendie survenu sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Bégin souhaite pouvoir avoir recours aux ressources d'une autre municipalité pour se prévaloir des services de recherche de causes et des circonstances des incendies dans le cas d'incendies majeurs ou les incendies nécessitant une investigation ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 569 du Code municipal autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu par ladite entente d'organiser le déploiement d'une équipe régionale en recherche de causes et de circonstances des incendies sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain  
Appuyée par M. Raynald Pearson

**QUE** la Municipalité de Bégin s'engage à payer une somme de 1 031 \$ représentant sa part requise pour l'acquisition des équipements et des accessoires nécessaires à ladite entente ;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente intermunicipale RCCI.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11. RÈGLEMENTS**

---

### **11.1 Avis de motion et dépôt– projet de règlement 24-392**

Conformément aux dispositions du code municipal, Mme Caroline Audet donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 24-392 ayant pour objet de modifier le règlement sur les dérogations mineures 15-292 et procède au dépôt du projet de règlement.

### **11.2 Adoption du premier projet de règlement 24-392**

24-07-110

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Loi 67 a été sanctionné le 25 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Loi 67 apporte des changements quant aux dispositions d'application pour accorder une dérogation mineure en matière d'admissibilité, de critères d'évaluation et des procédures à respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Bégin souhaite mettre en concordance les dispositions du règlement sur les dérogations mineures avec le projet de Loi 67 afin d'en faciliter l'application conformément aux changements apportés par ce projet de Loi ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain

Appuyé par M. Raynald Pearson

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 24-392 ayant pour objet de modifier le règlement sur les dérogations mineures 15-292.

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**QU'**une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 5 août 2024 à compter de 19h30 sur ledit règlement.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**QUE** le texte du projet de règlement numéro 24-392 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12. POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

---

Madame la conseillère et messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de juin 2024.

### **13. DIVERS**

---

#### **13.1 Festival de la Chanson en fête de St-Ambroise – Achat de billets**

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet

Appuyée par M. Stécy Potvin

- 24-04-11 **D'ACHETER** deux billets au coût de 115\$ chacun taxes incluses pour le souper-spectacle du 9 août prochain dans le cadre du festival de la chanson en fête de St-Ambroise.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **13.2 Panneau de signalisation – Rue Villeneuve**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Bégin a reçu une demande pour un panneau de signalisation à l'entrée nord de la rue Villeneuve afin de faire ralentir les automobilistes;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain

Appuyé par M. Raynald Pearson

- 24-07-112 **QU'UN** panneau de signation en ce sens soit installé à l'endroit demandé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 54. Il répond aux questions qui lui sont adressées, aidé de ses conseillers ou de la direction lorsque requis. La période de questions se termine à 19 h 59.

### **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

- 24-07-113 Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Pearson et résolu que la séance soit levée à 20 h 00.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Gérald Savard  
Maire



Mme Louise Perron  
Greffière-trésorière adjointe